

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois de juillet 2019, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	BCP	MAROC TELECOM	
		Casablanca	Paris
<b>Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité</b>			
Date de démarrage du programme	08/07/2019	08/05/2019	
Date d'échéance du programme	07/01/2021	06/11/2020	
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	9 112 733 soit 5% (dont max 20% contrat de liquidité)	1 500 000 soit 0,17% (Dont max 20% contrat de liquidité)	
Cours maximum d'achat	351 MAD	189 MAD	17,45 €
Cours minimum de vente	189 MAD	98 MAD	9,05 €
<b>Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité</b>			
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	64 787	198 879	44 037
	0,03%	242 916 0,028%	
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR* et du CL**	<b>4 727</b> (4 727 dans le cadre du CL)	<b>73 417</b> (58 296 dans le cadre du CL)	<b>6 446</b>
Cours moyen pondéré à l'achat	268,57	139,09 MAD	12,99 €
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR* et du CL**	<b>42 757</b> (4 727 dans le cadre du CL)	<b>256 992</b> (119 296 dans le cadre du CL)	<b>5 158</b>
Cours moyen pondéré à la vente	274,97 MAD	141,73 MAD	13,08 €
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	26 757	15 304	45 325
	0,01%	60 629 0,007%	

\* PR : Programme de rachat

\*\* CL : Contrat de liquidité